

langage du Roi avait pénétré nos cœurs, se trouvent rendus avec autant d'éloquence que de vérité? On demande, messieurs, que le Gouvernement de S. M. se mette promptement en rapport avec les peuples italiens, quelle que soit la forme de Gouvernement que des révolutions récentes leur aient donné. On demande qu'en reconnaissant le droit que les nations ont de se constituer comme elles l'entendent, il s'oppose à une intervention quelconque dans les États de l'Italie centrale. On demande enfin la reprise immédiate des hostilités.

Maintenant, messieurs, nous ne pouvons avoir oublié combien nous avons applaudi à la déclaration de principes que le dernier président du Conseil nous faisait, il y a quelques jours seulement, au nom du Cabinet, et qu'il donnait au Parlement comme le complément nécessaire de son programme et du discours de la Couronne. Eh bien! dans cette déclaration, que le Cabinet actuel n'entend certainement pas répudier, puisqu'il a solennellement annoncé hier que le programme du Ministère n'a pas changé, le Gouvernement du Roi nous a dit clairement qu'il ne voyait dans les événements de Rome et de Florence que l'œuvre d'un parti qui conspirait contre la monarchie constitutionnelle et rêvait l'établissement d'une république italienne. Il nous a fait connaître la politique qu'il se proposait de suivre dans les affaires de cette partie de l'Italie, et permettez-moi de le répéter encore, nous avons accueilli ses paroles avec des applaudissements, qui ont retenti hautement hors de cette enceinte.

Pourrions-nous donc aujourd'hui, messieurs, sans nous mettre en contradiction avec nous-mêmes, conseiller au Gouvernement de négocier avec la nouvelle république? Un traité avec le pouvoir qui s'est élevé au Vatican sur les ruines de l'autorité temporelle du souverain pontife, ne serait-il pas d'ailleurs une consécration solennelle de la révolte, un véritable appel à la rébellion, un danger de plus pour la monarchie constitutionnelle?

Mais, dira-t-on, le principe de la souveraineté du peuple étant proclamé par le nouveau droit public, il faut bien reconnaître les Gouvernements que le peuple se donne.

Messieurs, l'avenir nous apprendra probablement bientôt si c'est le peuple, ou un parti qui a fait la révolution de Rome. Le peuple obéit un moment aux hommes audacieux qui s'emparent de l'autorité; mais le jour vient où il se réveille indigné, et ce jour là voit crouler le pouvoir éphémère qui ne s'appuyait que sur la force.

Je ne parlerais pas ici, messieurs, de la sensation que la reconnaissance de la république de Rome ferait en Europe, des sympathies qu'elle enlèverait à notre cause, de l'impression fatale qu'elle produirait au milieu de nos populations et de l'armée, dans un moment où nous avons si grand besoin de compter sur le dévouement et le patriotisme de toute la nation. Les journaux étrangers nous apprennent de quel œil on envisage en France et en Angleterre ce qui vient de se passer à Rome; et nous savons si, dans le culte religieux qu'il professe pour la personne et la dignité du saint père, le peuple en est venu à séparer le prince temporel du chef suprême de l'église.

Mon intention n'est pas de parler de ce qui se rattache à la question d'intervention ou de non-intervention dans les affaires des États de l'Italie centrale. Le Parlement me paraît devoir demeurer étranger à la discussion de cette question délicate.

Qu'il me soit permis de dire cependant que, si quelqu'un avait aujourd'hui droit et intérêt d'intervenir, ce serait certainement nous, depuis surtout que les Autrichiens sont entrés à Ferrare. Je viens à la question de la guerre.

Nous lisons dans l'adresse que le Parlement, s'appuyant sur le vœu énergiquement exprimé par la nation, demande la reprise immédiate des hostilités.

Je ne sais, messieurs, où et de quelle manière ce vœu a été manifesté. Voudrait-on juger du vœu de la nation par les déclamations des journaux, par les cris proférés sur nos places publiques? Mais qu'on entre dans les ateliers, qu'on pénètre dans l'intérieur des familles, qu'on interroge les campagnes, le commerce et l'industrie, et puis qu'on vienne nous dire si la guerre est bien le vœu de la nation.

Dans un cas seul, messieurs, la voix du peuple s'élèverait puissante et forte, pour demander la guerre. Ce serait celui où l'honneur du pays se trouverait compromis. Une nation comme la nôtre se soumet aux derniers sacrifices plutôt que d'accepter une paix honteuse. Mais tant que la médiation n'est pas rompue, pendant que l'on négocie encore l'honneur est intact, et il ne peut être question de guerre.

Nos populations veulent la paix, parce que la guerre achèverait de ruiner le pays, parce qu'elle ne peut permettre le développement de nos libertés, parce que souvent elle a ramené les peuples sous le joug du despotisme.

Je ne dirai rien de plus sur cette question, et la Chambre appréciera les considérations qui m'imposent cette réserve dans une séance publique. Il me suffira pour le moment d'avoir déclaré que je ne puis admettre, avec la Commission de l'adresse, que la guerre soit demandée par la nation.

Tels sont, messieurs, en peu de mots, les motifs qui me déterminent à voter contre le projet d'adresse présenté en réponse au discours de la Couronne.

IL PRESIDENTE. Non vi sono più oratori iscritti contro il progetto.

Se alcuno desidera parlare in favore gliene darò facoltà, diversamente rimanderemo la discussione a domani.

Alcune voci. A domani!

Altre. La chiusura!

INTERPELLANZE DEL DEPUTATO LOSIO SOVRA ALCUNE NOMINE DI MILITARI.

LOSIO. Essendovi al banco dei ministri il signor ministro della guerra, mi valgo dell'occasione per dirigerli un'interpellanza.

Ho veduto dal foglio ufficiale che accaddero molti mutamenti nell'armata; molti avanzamenti si son fatti, fra i quali ho notato quelli di molti ufficiali superiori e di molti ufficiali generali: furono portati a grado superiore molti ufficiali di grado inferiore, e molti ufficiali di grado superiore furono portati al grado di ufficiale generale; si trovano nello stato ufficiali superiori ed ufficiali generali fuori di attività. Sarei a domandare al signor ministro della guerra perchè questo si è fatto, e perchè si conservano questi ufficiali fuori di attività con uno stipendio che sarebbe a carico dello Stato.

CHIODO, ministro della guerra. Questo non mi pare un soggetto di interpellanza secondo l'uso parlamentare.

LOSIO. Vorrei almeno che il signor ministro della guerra mi dicesse perchè non impiega queste persone.

CHIODO, ministro della guerra. Qui non si debbe parlare di persone. Il Governo ha i suoi motivi quando impiega o tralascia d'impiegare qualcheduno, e non è qui che egli dee manifestarli. (*Segni di approvazione*)